

**Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales**

**Produit**

**Mobilier**

<b>Sous-famille de produit :</b>	OBJET DECO A POSER/ A ACCROCHER
<b>Référence du modèle :</b>	ABBY
<b>Marque :</b>	BUT
<b>Code produit :</b>	
<b>Code FAN :</b>	2099901517258

**Qualités et caractéristiques environnementales du produit**

<b>Critère</b>	<b>Donnée</b>
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées 0 %
Recyclabilité du produit	Produit majoritairement recyclable
Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non mg
Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non mg
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse Non Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -
Contient une substance extrêmement préoccupante	Non
Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :	-
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient un perturbateur endocrinien Non Si oui, lequel/lesquels : -

**Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage**

<b>Critère</b>	<b>Donnée</b>
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées 0 %
Emballage compostable	Non
Possibilités de ré-emploi de l'emballage	Non applicable
Recyclabilité de l'emballage	Emballage majoritairement recyclable
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse Non Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -
Contient une substance extrêmement préoccupante	Non
Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :	-